



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 138<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Commission permanente de la  
démocratie et des droits de l'homme

C-III/138/3b)-Inf.1  
12 mars 2018

## Débat préparatoire sur la prochaine résolution : **Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

Lundi 26 mars 2018 (9 h 30 – 13 heures)

### Note d'orientation

Lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), la Commission permanente a adopté une proposition du Maroc visant à préparer une résolution intitulée *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. Par la suite, cette décision a été confirmée par l'Assemblée, laquelle a également approuvé la nomination d'un rapporteur du Maroc. Suite à des consultations, la Présidente de l'UIP a ensuite nommé deux autres rapporteurs du El Salvador et d'Espagne, ces nominations devant être confirmées lors de la 138<sup>ème</sup> Assemblée.

Ce débat préparatoire permet aux Membres d'échanger leurs points de vue quant à la manière de renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire. Les Membres peuvent également faire des propositions d'actions parlementaires à intégrer à la résolution.

S'agissant de l'une des questions les plus urgentes de notre époque, les migrations sont une priorité de l'UIP. Le débat général de la 138<sup>ème</sup> Assemblée va également aborder la question du régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés. Lors de l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, les 22 et 23 février 2018, les participants ont fait le constat que des migrations sûres, ordonnées et régulières représentaient une nécessité partout dans le monde. Les migrations sont une réalité mondiale, trop souvent gérée de manière isolée. Si davantage de canaux réguliers existaient, les migrations irrégulières seraient réduites et les migrants bénéficieraient d'une meilleure intégration dans le pays d'accueil et sur son marché du travail.

La question des migrations étant également une priorité de l'ONU, celle-ci prépare actuellement un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce Pacte mondial constituera le premier accord intergouvernemental élaboré sous l'égide des Nations Unies et couvrant tous les aspects des migrations internationales. Le premier avant-projet de Pacte a été publié en février 2018 et fait actuellement l'objet de négociations intergouvernementales. Le Pacte mondial doit être formellement adopté au Maroc en décembre 2018.

Grâce à ses délibérations et à sa résolution, l'UIP apporte une perspective parlementaire au processus de création du Pacte mondial. Elle jette les bases d'une action parlementaire énergique au niveau national. Etant donné qu'ils votent les lois, exercent un droit de regard sur le gouvernement et montrent l'exemple, les parlementaires auront un rôle clé à jouer pour assurer la mise en œuvre du Pacte mondial, garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières, renforcer la coordination entre les Etats, et au sein de ceux-ci, et réduire la xénophobie.

#IPU138

Après la 138<sup>ème</sup> Assemblée, les Membres pourront également soumettre, jusqu'au 20 avril 2018, des propositions écrites sur le contenu de la résolution. Les rapporteurs prépareront ensuite le projet de résolution en tenant compte des points de vue exprimés par les Membres au cours du débat et dans les contributions écrites. Les Membres pourront ensuite proposer des amendements au projet qui seront examinés lors de la réunion de la Commission permanente à la 139<sup>ème</sup> Assemblée, en octobre 2018.

### Intervenants

Co-facilitateurs du processus de Pacte mondial :

- M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse aux Nations Unies à New York
- M. Juan José Gómez Camacho, Représentant permanent du Mexique aux Nations Unies à New York

Rapporteurs de la résolution de l'UIP :

- M. Ahmed Touizi, Chambre des Conseillers, Maroc
- Mme Karina Sosa, Assemblée législative, El Salvador
- M. José Ignacio Echániz, Congrès des Députés, Espagne

### Documents de travail

Avant-projet de Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (5 février 2018)  
[refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180205\\_gcm\\_zero\\_draft\\_final.pdf](https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180205_gcm_zero_draft_final.pdf)

Note d'orientation sur le thème du débat général de la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP : *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes* [www.ipu.org/download/4268](https://www.ipu.org/download/4268)

Sondage de l'UIP sur les migrations à l'intention des parlementaires (à compléter d'ici le 15 mars)  
<https://www.surveymonkey.com/r/Z625XNF>

Compte rendu de l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, New York, 22 et 23 février 2018 (à publier)

Synthèse du rapporteur de la Conférence internationale sur le thème *Promouvoir une meilleure coopération régionale pour des migrations sensées et humaines en Méditerranée*, La Vallette (Malte), 16 et 17 novembre 2017 [archive.ipu.org/splz-f/valletta17/statement.pdf](https://archive.ipu.org/splz-f/valletta17/statement.pdf)